



# Bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien

---

## Comité de pilotage

---

**Jeudi 23 octobre 2003 à 9h30**  
**Salle des fêtes de La Roche-Derrien**

### Compte rendu

#### Etaient présents à la réunion :

##### *Collectivités productrices et distributrices d'eau potable*

MM. NICOLAS Jean et LE BORGNE Patrick, Syndicat d'adduction d'eau du Trégor,  
M. LE CALVEZ Jean, Syndicat d'eau et d'assainissement de Kernévec,  
Mme LE BECHEC Janine et M. LOAS Joseph, Syndicat mixte de production d'eau de Kerjaulez,  
M. PERSON François, Syndicat d'eau de Kerloazec,  
M. LURON Patrick, Syndicat d'eau du Jaudy,  
MM. KERRIEN Louis et GUYOMARD Eugène, Syndicat d'eau de la presqu'île de Lézardrieux,

##### *Communautés de communes*

M. TREMEL Pierre-Yvon, Communauté de communes du Centre-Trégor,  
Mme DANIEL Marie-Louise, Communauté de communes du Pays de Bégard,

##### *Syndicat d'aménagement de rivière*

MM. SOL-DOURDIN Germain et CHOUZENOUX James, Syndicat mixte d'aménagement de la vallée du Jaudy,

##### *Activités professionnelles*

M. LE FAUCHEUR Yves, Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor,  
M. CHESNOT Yves, Confédération paysanne,  
M. HENRY Claude, Centre départemental des jeunes agriculteurs des Côtes-d'Armor,  
M. BRIAND Hervé, Coopagri Bretagne,  
M. DELATTRE Jean-François, président du Comité professionnel agricole,

##### *Associations*

Mlle BLEHER Nathalie, Eau et rivières de Bretagne,  
M. LE MERDY Jean, Comité de défense de l'estuaire du Jaudy,  
M. CARON Michel, UFC- Que choisir ?

##### *Administrations et services publics*

M. CANTE Jean-Luc, Sous-préfecture de Lannion,  
M. BERHAULT Yvon, DDAF des Côtes-d'Armor, service Environnement-Forêt-Développement rural,  
M. CHANTREL Olivier, DDAM des Côtes-d'Armor, pôle de compétence Mer,  
M. RAVENET Eric, Conseil général des Côtes-d'Armor, direction Agriculture et Environnement,  
Mlle LE ROY Sylvie, Mission Bretagne eau pure,  
M. GOURIOU Alain, député-maire de Lannion,

**Enseignement agricole**

M. JESTIN Fañch, CFA de Pommerit-Jaudy,

**Partenaires techniques**

M. LE TROQUER Yves et Mlle MACE Karen, Chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor,

M. LE LUYER Yves, Contrôle laitier,

Mlle HUET Hélène, Gab d'Armor,

Melle MATHIEU Gwennina, Syndicat de la vallée du Jaudy,

**Etaient excusés :**

M. PRIGENT Jean-Yves, Syndicat d'eau de Kreis-Treger,

Mme AUBRY DE MARAUMONT Jeanne, Communauté de communes des Trois rivières,

M. MER Denis, Communauté d'agglomération Lannion-Trégor Lannion-Trégor, conseiller général du canton de Lannion,

M. WEISSE Philippe, Charte du Trégor rural,

M. LE SIDANER Yves, Comité départemental du Tourisme,

M. FRAVAL Philippe, Pays touristique du Trégor-Goëlo,

Mme LAMBERT Muriel, Association Mer,

M. NICOLAZO DE BARMON Vincent, Diren Bretagne, service Eau et milieux aquatiques,

Mme HAYE-GUILLAUD Marie-François, Préfecture des Côtes-d'Armor

Mlle GUYONNET Marie-Pierre, DDASS des Côtes-d'Armor, service Santé-Environnement,

M. ROUSSILLON Philippe, DDE des Côtes-d'Armor, cellule Qualité des eaux littorales,

Mme CHRETIEN Martine, Conseil régional de Bretagne, service de l'Eau,

M. LE GALLIC Henri-Claude, Mission Bretagne eau pure,

M. BONNOT Yvon, Conseil régional de Bretagne, Commission Environnement,

M. LALONDE Brice, Conseil régional de Bretagne, Commission Environnement,

M. BUCHON Jean, vice-président du Conseil général des Côtes-d'Armor, chargé de l'Environnement,

M. RAOULT Emile, conseiller général du canton de Belle-Isle-en-Terre,

Mme HORVAIS Josette, conseillère générale du canton de Guingamp,

M. LE ROUX Yves, conseiller général du canton de Lézardrieux,

M. REGNAULT René, Comité de bassin Loire-Bretagne,

M. JOUON Samuel, Comité de bassin versant du Léguer,

M. GIUNTINI Jean-Pierre et Mlle KERAVEC Nathalie, Syndicat d'aménagement du Trieux,

M. LE MAO Patrick, Ifremer, station de Saint-Malo,

M. DION Patrick, Ceva de Pleubian,

Mlle ALLANIOUX Stéphanie, Natura 2000 Trégor-Goëlo,

M. POULOUIN Eric, Communauté de communes du Pays rochois,

**Assistaient également à la réunion :**

M. PONDAVEN Hervé, maire de la commune de La Roche-Derrien,

M. LESTOUX David, Cible marketing,

M. MATHIEU Koulman, Syndicat d'adduction d'eau du Trégor,

Mlles COAT Sophie, DARRORT Carole, LE GLOAHEC Guénaëlle, LE CORNET Adeline, SUEL Marina, MM.

REBOUX Maël et SALOUM Silvère, Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien.

**Hervé Pondaven** introduit la réunion en souhaitant aux participants la bienvenue au comité de pilotage du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien, dans la commune de La Roche-Derrien.

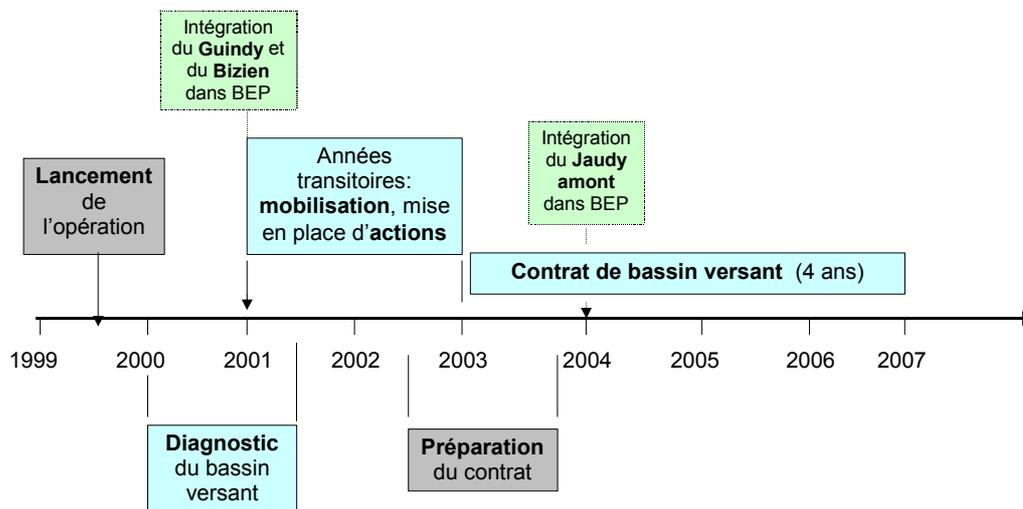
**Jean Nicolas** remercie les participants pour leur présence et rappelle que la démarche de reconquête de la qualité de l'eau du bassin versant, mise en place depuis 1998, vise à travailler avec les acteurs de terrain et autres partenaires, et non pas à supprimer telle ou telle activité polluante.

**Sophie Coat** présente l'ordre du jour de la réunion qui débutera par un point sur l'opération Dour hon douar avant d'étudier le bilan actuel et les objectifs du contrat de bassin versant 2003-2006 pour la qualité de l'eau, les actions agricoles, l'aménagement et la gestion de l'espace rural, les actions communales et l'animation/communication.

Un document reprenant l'ordre du jour ainsi que des informations sur l'Engagement de progrès agronomique (EPA) et la Charte communale Dour hon douar est distribué à l'entrée.

**POINT SUR L'OPERATION DOUR HON DOUAR**  
Sophie Coat (Comité de bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien)

**Sophie Coat** relève les principales étapes de l'opération Dour hon douar représentées sur la frise ci-dessous :



Remarques :

- Le contrat de bassin versant, prévu sur une durée de 4 ans (2003 à 2006), recense la situation actuelle des différents axes de travail et prévoit les actions nécessaires à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il sera signé par l'ensemble des financeurs (les collectivités adhérentes au bassin versant, l'Europe, le Conseil régional, le Conseil général des Côtes-d'armor, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et Bretagne eau pure) à condition que les acteurs locaux soient suffisamment mobilisés dans la démarche de reconquête de la qualité de l'eau. L'évaluation de cette mobilisation passe par le recueil de signatures de la charte communale pour les communes, de l'engagement de progrès agronomique (EPA) pour les agriculteurs et de la charte phytosanitaire pour les prescripteurs agricoles.
- A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004, l'amont du bassin versant du Jaudy, jusqu'à la prise d'eau de Pont-Morvan, rejoindra les « bassins versants Bretagne eau pure », c'est-à-dire le Guindy et le Bizien. Ainsi, 40 % du territoire d'action recevra des financements dans le cadre du contrat de plan Etat-Région (BEP) tandis que 60 % recevra des financements différents (collectivités, Agence de l'eau, CG 22, CR).

**SUIVI DE LA QUALITE DE L'EAU : BILAN ET OBJECTIFS**

Sophie Coat (Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien)

**Sophie Coat** présente l'état actuel de la qualité de l'eau ainsi que les objectifs fixés pour 2006 au niveau des trois prises d'eau superficielles du bassin versant :

- station de Pont-Morvan sur le Jaudy,
- station de Pont-Scoul sur le Guindy,
- station de Trolong-Braz sur le Bizien, (les résultats d'analyses proviennent de la DDASS 22).

Concernant le nitrate, les moyennes relevées par la DDASS sur la période 1998-2002 sont de :  
36 mg/L pour le Jaudy avec 99,6 % des prélèvements conformes (obj : 100 % de conformité en 2006)  
50 mg/L pour le Guindy avec 42 % des prélèvements conformes (obj : 65 % en 2006, 100 % en 2015)  
54 mg/L pour le Bizien avec 23 % des prélèvements conformes (obj : 50 % en 2006, 100 % en 2015).

Concernant les pesticides, on détecte au niveau des trois prises d'eau les molécules recherchées : triazines, diuron, isoproturon, glyphosate et AMPA, sous forme de pics de concentrations supérieurs à 0,1 µg/L. L'objectif pour 2006 est de respecter dans l'eau des rivières les normes de qualité pour l'eau potable, c'est-à-dire 0,1 µg/L pour une molécule et 0,5 µg/L pour l'ensemble des molécules (les normes pour l'eau brute, quant à elles, sont de 2 et 5 µg/L).

Pour les matières organiques, l'objectif 2006 est de respecter la réglementation qui impose que 95 % des prélèvements effectués se situent sous les 10 mg O<sub>2</sub>/L. Sur la période 1998-2002, 92,4 % des prélèvements étaient conformes sur le Jaudy, 89,8 % sur le Guindy et 100 % sur le Bizien.

**ACTIONS AGRICOLES : BILAN ET OBJECTIFS**

Sophie Coat (Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien)

Tout d'abord, **Sophie Coat** présente **Karen Macé**, la nouvelle animatrice agricole récemment recrutée par la Chambre d'agriculture pour travailler sur le bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien. Elle précise également que le Comité professionnel agricole (CPA) s'est réuni deux jours plus tôt et qu'un président, **Jean-François Delattre** a été élu. Afin de la soutenir dans son travail, des agriculteurs relais se sont proposés dans chacun des bassins versants (Jaudy, Guindy et Bizien).

Un point est ensuite fait sur les actions agricoles réalisées et sur les objectifs à atteindre dans le cadre du contrat. Il s'agit d'une part des actions collectives (formations, analyses de sol, diagnostic de pulvérisateurs, subventions à l'achat de cuves de rinçage et de semoirs, couverture des sols) et d'autre part, des actions individuelles sur lesquelles la priorité sera mise dès 2004 : classements de parcelles à risque phytosanitaires et engagements des agriculteurs dans les EPA.

Les EPA, engagements de progrès agronomiques, sont des contrats de 2 ou 3 ans passés entre l'agriculteur et Bretagne eau pure, par l'intermédiaire du Bassin versant. Cet outil, proposé à l'ensemble des agriculteurs bretons situés dans des sous-bassins versants pilotes, consiste à fournir un chèque conseil aux agriculteurs pour leur permettre de réaliser des analyses et de bénéficier de conseils individuels en fertilisation et en désherbage. L'objectif est d'améliorer ses pratiques de façon à obtenir un impact positif sur la qualité de l'eau. 150 EPA peuvent être financés sur l'ensemble des sous-bassins versants prioritaires (Sterenn, Bizien et Donant).

**AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE RURAL : BILAN ET OBJECTIFS**

Sophie Coat (Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien)

Silvère Saloum (Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien)

**Sophie Coat** recense les diverses actions menées dans le cadre de l'aménagement et de la gestion de l'espace rural :

- des contrats de restauration et d'entretien des rivières sont en cours sur le Jaudy et le Bizien et bientôt mis en oeuvre sur le Guindy et les côtiers ;
- des aménagement de parcelles sont réalisés par 23 % des agriculteurs ayant réalisé leur classement de parcelles (construction de talus, de haies, bandes enherbées). A l'heure actuelle, le programme bocager départemental a permis de réaliser 5,1 km de talus en 2001-2002 et prévoit 5,4 km pour 2003. Le programme du bassin versant, destinés aux agriculteurs des sous-bassins versants prioritaires, prévoit déjà la construction de 5,7 km de talus et 2,4 km de haie. A cette occasion, **Hervé Delisle**, agriculteur sur le Sterenn, invite les personnes intéressées à venir assister à la réalisation de 300 m de talus sur son exploitation ;
- un diagnostic des zones humides a également été réalisé sur le bassin versant afin de localiser ces zones tampons pour, ensuite, pouvoir les protéger et les entretenir.

---

Questions/remarques :

**Olivier Chantrel** revient sur l'axe agricole et demande s'il est prévu que la Chambre d'agriculture, responsable de l'animation agricole, intègre les données recueillies sur le bassin versant dans le SIG en partie destiné à cela. Il rappelle également que le milieu marin, réceptacle de contaminations par les nitrates et les pesticides, doit être pris en compte dans le cadre de la directive cadre européenne sur l'eau, réglementation déjà en vigueur.

Sur la question des données, **Sophie Coat** répond qu'une étroite collaboration est prévue entre le bassin versant et la Chambre d'agriculture par l'intermédiaire des animatrices de ces deux structures. Aussi, les informations devraient bien circuler et les données, concernant l'EPA notamment, seront transmises au porteur de projet.

**Yves Le Troquer** intervient pour dire que les données individuelles recueillies dans le cadre des EPA ne seront transmises au porteur de projet qu'avec l'accord de l'agriculteur.

**Sylvie Le Roy** clarifie alors la situation en précisant que l'agriculteur qui signe un EPA s'engage à transmettre les données individuelles au bassin versant (indicateurs et données brutes). En effet, celui-ci doit transmettre un dossier complet à Bretagne eau pure pour que l'agriculteur puisse bénéficier de ses subventions. De plus, ces données seront utiles pour évaluer les changements de pratiques au terme du contrat et valoriser les efforts faits par la profession agricole.

D'autre part, elle s'interroge sur l'objectif fixé quant au recueil d'EPA.

**Sophie Coat** répond que l'objectif fixé par les financeurs est de 50 EPA d'ici fin 2003 et 150 EPA d'ici fin 2004.

**Pierre-Yvon Tremel** souligne l'intérêt de concentrer les efforts dans des secteurs pilotes, pour ensuite diffuser l'expérience sur le reste du bassin versant. Il questionne alors Jean-François Delattre sur la motivation de la profession agricole sur le sous-bassin versant du Sterenn.

**Jean-François Delattre**, élu président du CPA, fait part des difficultés rencontrées sur le bassin versant (crise économique agricole, agriculteurs attaqués mais parfois peu écoutés, période de latence de l'animation agricole sur le bassin versant). Face à cela, il fait part de sa forte volonté de faire avancer les choses avec la profession agricole en souhaitant qu'un climat de confiance soit instauré entre élus et agriculteurs.

**Fañh Jestin** fait part de sa satisfaction quant aux programmes bocagers mis en place sur le Sterenn. En effet, des talus ou des haies sur talus sont proposés et il s'agit là d'éléments ayant un impact sur la qualité de l'eau, ainsi que sur la réduction des inondations. A l'inverse, il juge que les haies à plat ne doivent pas être promues du fait de leur utilité réduite.

**Yves Chesnot** fait remarquer que le monde agricole est encore mis en avant alors que la proportion de la pollution due à l'agriculture devrait être rectifiée.

**Sophie Coat** rappelle alors que le Bassin versant met en place des actions pour les agriculteurs, mais également pour les maires des communes et les particuliers qui contribuent aussi à la pollution de l'eau. L'axe non-agricole n'a pas encore été présenté.

**Olivier Chantrel** indique que la pollution de la mer dépend quand même beaucoup de l'occupation du sol. Des chiffres calculés sur le territoire du Sage Rance-Frémur montraient que 95 % de la contamination de l'eau de mer par le nitrate était d'origine agricole.

**Yves Le Faucheur** explique que la mobilisation agricole aura lieu si les choses évoluent, si l'on sait écouter et reconnaître la profession agricole. Il fait part de la motivation des agriculteurs du CPA, de leur volonté de relancer la machine, mais souhaite le moins d'attaques possible de la part des associations.

**Jean Le Merdy**, du Comité de défense de l'estuaire du Jaudy, informe Yves Le Faucheur qu'il était présent aux portes ouvertes réalisées l'an passé dans des exploitations du bassin versant et que son association apporte un soutien aux agriculteurs qui souhaitent progresser dans leurs pratiques. Toutefois il déplore les fortes concentrations de nitrate dans les cours d'eau et l'apparition d'algues vertes au Pont-Canada.

**Jean-François Delattre** fait alors remarquer que la teneur en nitrate présentée sur le Jaudy était faible.

**Koulman Mathieu** explique qu'elle est effectivement faible (36 mg/L de moyenne) au niveau de la station de Pont-Morvan mais qu'elle augmente pour atteindre 50 mg/L plus en aval, au niveau de La Roche-Derrien.

**Alain Gouriou**, de part son expérience sur le bassin versant du Léguer, remarque que des résultats peuvent être obtenus à condition d'impliquer à 100 % la profession agricole, les collectivités locales, les associations et les particuliers. D'autre part, il approuve Olivier Chantrel qui souhaite que l'on associe le milieu marin à la démarche de reconquête de la qualité de l'eau. D'après lui, de gros moyens sont à mettre en œuvre pour lutter contre les marées vertes, présentes dans la baie de Saint-Michel-en-Grève par exemple. Pour terminer, Alain Gouriou pense qu'il est nécessaire de concentrer les efforts sur des zones tests afin d'avoir des résultats concrets qui encourageraient tous les acteurs de terrain.

**Germain Sol-Dourdin** intervient sur les contrats de restauration et d'entretien des rivières et propose que le Syndicat intercommunal de la vallée du Jaudy rassemble les études préalables au CRE et mène les actions prévues sur le Guindy comme celles en cours sur le Jaudy.

**Jean Nicolas** est personnellement favorable à cette proposition mais ajoute qu'un débat sur la question est nécessaire au sein des structures adéquates.

**Silvère Saloum** présente le diagnostic des zones humides qui a été réalisé au sein du bassin versant, à partir d'un traitement d'images satellites.

Il montre que ce diagnostic était nécessaire pour au moins trois raisons : les zones humides jouent un rôle important dans l'épuration et la préservation de l'eau, ces milieux disparaissent, et finalement nous ignorions leur quantité et leur répartition sur notre territoire. Pour ce faire, il a utilisé la méthode de repérage et d'estimation surfacique par traitements d'images satellites.

Trois types de zones humides ont été relevés : les prairies humides, les boisements humides et ripisylves et les peupleraies. Elles représentent 18,2 % du bassin versant, sont réparties de façon inégale et longent assez souvent les cours d'eau. Ces résultats ont aussi mis en évidence une zone relativement dépourvue qui correspond aux surfaces de forte pression agricole.

Une hiérarchisation des 44 sous-bassins versants a ensuite été effectuée en faisant le rapport « taux de nitrate/taux de zones humides ». Plusieurs sous-bassins versants ont été pointés comme étant prioritaires pour de futures actions de préservation et de restauration : le Sterenn, le Bizien, le Luzuron, le Guindy aval... Le Sterenn a été retenu en vue de la réalisation d'un « contrat restauration zones humides » de l'Agence de l'Eau. Puis, plusieurs propositions d'actions d'entretien et d'aménagement ont été citées, avec leurs coûts qui doivent nécessairement être mis en parallèle avec les services rendus par ces zones hydromorphes.

Silvère Saloum termine sur un encouragement aux personnes concernées, particulièrement aux élus, à utiliser ces résultats notamment pour les guider dans l'établissement des PLU, le moyen le plus efficace pour préserver les zones humides.

<b>ACTIONS NON AGRICOLES : BILAN ET OBJECTIFS</b>
---

Marina Suel (Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien)
---

**Marina Suel**, responsable des actions non agricoles, présente la Charte communale Dour hon douar, élaborée en concertation avec les élus locaux et proposée aux 52 communes du bassin versant début juillet 2003. Les communes qui le souhaitent s'engagent donc, jusqu'en 2006, à améliorer leurs pratiques concernant :

- l'assainissement,
- le désherbage communal,
- l'aménagement de l'espace rural,
- la gestion des déchets.

Remarque : le volet « désherbage communal » comprend quatre niveaux à gravir progressivement. A ce jour, seule la commune de Pouldouran a atteint le quatrième niveau. En effet, elle s'est engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien de son centre-bourg.

Le Syndicat d'eau du Trégor s'engage à aider techniquement les communes dans ces démarches de reconquête de la qualité de l'eau (élaboration de plans de désherbage, soutien dans les campagnes de sensibilisation ou autres actions, transmission des informations concernant les zones humides et le bocage, réalisation de bilans annuels). 6 plans de désherbage ont été réalisés et 4 sont en cours actuellement. Il est prévu que tous les autres soient terminés d'ici fin 2005.

21 communes ont déjà délibéré favorablement pour la signature de cette charte et l'objectif pour fin 2004 est que l'ensemble des communes y adhère.

**ANIMATION, COMMUNICATION ET EVALUATION : BILAN ET OBJECTIFS**

Sophie Coat (Comité du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien)

David Lestoux (Agence de communication Cible Marketing)

**Sophie Coat** liste les principales actions de communication menées en 2003 :

- publication de lettres d'information destinées au grand public et aux agriculteurs,
- élaboration d'un petit guide sur l'assainissement,
- interventions auprès de lycées agricoles sur le thème de l'eau et des bassins versants,
- réalisation d'enquêtes de notoriété du programme Dour hon douar auprès de la population du bassin versant,
- organisation d'une journée porte-ouverte chez un maraîcher bio avec près de 80 visiteurs.

Dans l'ensemble, ces actions seront maintenues dans les années à venir et renforcées avec :

- la mise en ligne d'un site Internet,
- davantage d'interventions pédagogiques auprès des scolaires (notamment dans les écoles primaires comme cela est prévu la semaine suivante en partenariat avec l'association Eau et rivières de Bretagne),
- le développement de fermes ouvertes, de manifestations et de journées à thèmes.

**David Lestoux**, agent de communication de Cible Marketing, présente quelques résultats issus des enquêtes de notoriété du programme Dour hon douar, menées en juin 2003 auprès de 300 particuliers et de 100 agriculteurs du bassin versant.

Il ressort de cette étude que la population du bassin versant est sensible aux problèmes liés à la qualité de l'eau. Des efforts sont faits pour protéger la ressource en eau, de la part des particuliers (réduction des produits phytosanitaires, de la consommation excessive d'eau, de l'utilisation de produits d'entretien) et des agriculteurs (réduction des doses d'engrais et de phytosanitaires, mise en place de couverts végétaux, classement de parcelles, mise aux normes des bâtiments, etc.).

Toutefois, près de 50 % des particuliers et 20 % des agriculteurs se disent insuffisamment informés, que ce soit sur les pratiques à mettre en œuvre pour respecter l'environnement, sur le niveau de qualité de l'eau au robinet ou sur les actions mises en place dans le cadre du programme de bassin versant.

On constate également que, malgré l'important taux de lecture des lettres d'information distribuées par le bassin versant, le programme de reconquête de la qualité de l'eau et les personnes qui en sont à l'initiative sont mal identifiés. Des efforts de communication sont donc nécessaires pour une meilleure adhésion de la population à la démarche en cours.

---

Questions/débats :

**Pierre-Yvon Tremel** remarque que le comité de pilotage est très riche en informations. Il ajoute qu'il est intéressant de communiquer les résultats d'enquêtes comme celle-ci aux communes, syndicats d'eau et agriculteurs. D'autre part, il souhaiterait également que les communes communiquent auprès de leurs habitants sur les efforts qu'elles réalisent, concernant le désherbage par exemple. Enfin, il suggère au Comité de bassin versant de se pencher sur les modes d'entretien du bocage pour l'avenir. La filière bois, ayant comme intérêt de valoriser le bocage, pourrait en effet prendre de l'importance dans l'utilité des haies.

Sur ce dernier point, **Adeline Le Cornet** explique qu'il existe des plans de gestion à l'exploitation développés par le Conseil général. Globalement, il s'agit de faire un état des lieux et de l'utilité du bocage dans une exploitation, de mener d'éventuels travaux de reconstitution et de programmer l'entretien du linéaire sur plusieurs années.

**Koulman Mathieu** rajoute qu'une réflexion locale est actuellement menée sur la valorisation du bocage par le biais de la filière bois-énergie (dans le cadre de la Charte intercommunale du Trégor rural). Des réunions sont organisées et rassemblent de nombreux acteurs et professionnels du territoire.

**Sylvie Le Roy** remarque que le programme Bretagne eau pure est peu cité dans les enquêtes qui ont été réalisées auprès de la population. Elle souhaiterait que le bassin versant insiste sur le lien entre BEP et Dour hon douar.

**Sophie Coat** lui répond que ce lien n'est pas toujours évident à faire du fait que 60 % du territoire d'action n'est pas concerné par le programme et les financements de Bretagne eau pure. On parle donc plus facilement du « programme Dour hon douar » ou du « programme du bassin versant du Jaudy-Guindy-Bizien », qui représente l'ensemble des financeurs sans diviser le territoire.

Devant le fort taux de non-consommation d'eau du robinet par le particulier (65 % de la population du bassin versant n'en boit jamais), **Jean Le Merdy** se demande si le manque de confiance du consommateur dans l'eau du robinet ne traduit pas plutôt le manque de confiance dans les chiffres donnés par les autorités qui en sont responsables.

**Yves Chesnot** remarque que les agriculteurs consomment plus d'eau du robinet que le grand public et voit dans cette peur de l'eau quelque chose d'infantile. Un test à l'aveugle (eau du robinet/eau minérale) ne donnerait-il pas des réponses différentes ?

**James Chouzenoux** pense que ce n'est pas le goût de l'eau du robinet qui pose problème, mais bien les éléments insipides et indétectables qui inquiètent le public.

**Louis Kerrien** s'interroge sur le sens de la question qui a été posée : « buvez-vous directement de l'eau du robinet? » ou « consommez-vous de l'eau du robinet, comme boisson mais aussi pour le potage, le café, etc. ? »

**David Lestoux** précise qu'il s'agissait bien de l'eau de boisson dans un verre.

**Jean-Luc Canté** questionne Silvère Saloum sur l'état de santé actuel des zones humides situées sur le bassin versant, ainsi que sur l'existence d'un éventuel partenariat avec les agriculteurs visant à préserver ces milieux.

**Silvère Saloum** répond que le degré de dégradation est indétectable à partir des relevés satellites mais que les relevés terrain ont montré une dégradation avancée sur le sous-bassin versant du Sterenn notamment. Pour ce qui est du partenariat avec les agriculteurs, il n'existe pas encore puisqu'il s'agissait là d'une phase de diagnostic. Il est toutefois prévu qu'une phase de contact ait lieu, aboutissant peut-être à un « contrat restauration et entretien des zones humides » mis en place avec l'Agence de l'eau.

**Claude Henry** intervient sur le mode de gestion des zones humides en expliquant qu'il dépend du type de production de l'exploitation. Un éleveur de bovins peut en effet faucher ou faire pâturer ses prairies humides tandis qu'un éleveur hors-sol, n'utilisant pas de prairies, conduira ses zones humides en friches ou jachères. Il rappelle également qu'il existe d'autres parcelles humides en bordure de cours d'eau notamment qui ne sont pas forcément la propriété des exploitants.

**Fañch Jestin** considère que les agriculteurs doivent être soutenus pas les élus. Il trouve d'ailleurs qu'il est anormal que Pouldouran soit la seule commune à utiliser le désherbage thermique à 100%, alors que des communes plus riches désherbent chimiquement. Il souligne que c'est aux élus de montrer l'exemple.

**Hervé Briand**, étonné par le fort pourcentage de zones humides identifiées dans certains secteurs, se demande quelle est la définition des zones humides. Selon lui, il faudrait demander l'avis de l'agriculteur avant de classer une parcelle comme humide.

**Louis Kerrien** souhaite connaître la démarche que les communes doivent suivre pour obtenir les informations concernant les zones humides sur leur territoire, afin d'apporter des conseils lors de projets de travaux de construction, de drainage de terres agricoles, etc.

Revenant sur la définition des zones humides, **Hervé Briand** se demande si une parcelle drainée et cultivée en maïs ou encore une parcelle en bord de cours d'eau doivent alors être considérées comme des zones humides.

**Pierre-Yvon Tremel** conclut le débat avec « un regret et beaucoup de satisfactions ». Son regret concerne la difficulté à mobiliser les gens (30 à 40 personnes sont présentes au comité de pilotage contre 120 invitations envoyées), et ses satisfactions se basent sur l'excellent travail technique. Le stade du diagnostic est dépassé et des actions concrètes sont en cours. Il remarque aussi que la parole a été largement donnée aux personnes du comité. Pour finir, Pierre-Yvon Tremel fait deux propositions :

- la première consiste à inclure le CRE zones humides dans un CRE cours d'eau ou autre action déjà existante afin de ne pas se perdre dans le développement de trop d'outils,
- la seconde consiste à modifier la forme du prochain comité de pilotage. Pourquoi ne pas présenter pendant l'après-midi les actions mises en place, les travaux réalisés par le biais de portes ouvertes ou de démonstrations ?

**Jean Nicolas** approuve cette idée d'adopter une nouvelle forme de comité pour l'an prochain. Il manifeste également son contentement quant à la qualité professionnelle de l'équipe du bassin versant, à son désir d'avancer et au bon déroulement du comité de pilotage, le meilleur depuis le début. Il regrette cependant que la Région ne soit pas représentée, d'autant plus qu'il est peut-être question que le Conseil régional supprime les financements qu'il apportait sur la partie hors Bretagne eau pure.

**Jean-Luc Canté** explique l'absence de certaines personnes du fait d'autres réunions se tenant à la même date (exemple du Comité de pilotage de Natura 2000) puis réagit favorablement à l'idée d'un prochain comité de pilotage sur la journée, avec des témoignages d'agriculteurs et des visites sur le terrain.

**Jean Nicolas** remercie les participants et les invite à partager un verre.

---

Fin de la réunion.